

# Sud Hérault Le Plan local d'urbanisme reconsidéré

Les études pour un PLU intercommunal lancées.

**S**uite à la prise de compétence de la communauté de communes Sud-Hérault en matière de document d'urbanisme, la collectivité doit mettre en place son outil de planification, un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Ce document d'urbanisme sera applicable et commun aux dix-sept communes du territoire. Le ministère du logement a salué le lancement de la procédure en la retenant à l'appel à projet national *Club PLUi*. Cette labellisation permettra à la collectivité de bénéficier d'un soutien technique et financier supplémentaire de la part du ministère.

Dans le cadre de son élaboration, Sud-Hérault a réuni le premier comité de pilotage (Copil), afin de lancer les premières études et de faire un point sur les étapes à venir durant l'année 2016. Celle-ci sera consacrée à la réalisation d'un diagnostic du territoire permettant d'établir un socle indispensable avant la réflexion sur le projet politique début 2017, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD):

La population peut d'ores et déjà consulter les premiers documents au sein de chacune des mairies ainsi qu'au siège de l'intercommunalité. Il est également possible de laisser des observations écrites, des registres ayant été ouverts à cet effet pour toute la durée de la procédure, dont l'approbation est attendue fin 2019.

En parallèle, un diagnostic agricole et fores-



■ La communauté de communes Sud-Hérault a réuni le premier comité de pilotage.

tier, réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Hérault, est en cours. Cette étude s'intégrera au sein du diagnostic du PLUi. Afin que l'ensemble des projets agricoles soient recensés, un questionnaire a été envoyé à chacun d'entre eux cette semaine. Cette consultation concerne près de 500 exploitants. Les agriculteurs pourront répondre jusqu'à la fin du mois de Juillet et déposer ce questionnaire en mairie, à la communauté de communes ou bien le renvoyer à la Chambre d'agriculture.

Des techniciens de la chambre consulaire se tiendront également à disposition du **28 juillet au 3 août**, en réalisant des permanences en mairie.

Corres. ML : 06 75 22 47 19 + [midilibre.fr](http://midilibre.fr)